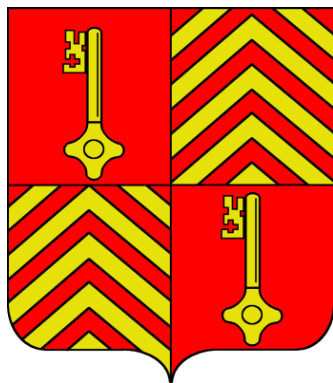




NOYELLETTE EN L'EAU



JUILLET 2025

Chers habitants,

Au milieu de cette année 2025, les promesses du printemps laissent place à une ambiance estivale, j'espère que vous pourrez en profiter pour vous reposer, passer du temps en famille ou entre amis, surtout après cette période d'examens ; une pensée particulière pour tous nos collégiens, bacheliers et étudiants qui terminent les épreuves et attendent impatiemment les résultats.

L'ensemble du conseil municipal et moi-même sommes toujours ravis de vous accueillir aux différentes manifestations qui font vivre notre joli village. Nous vous attendons le 14 juillet pour fêter la commémoration suivie d'un vin d'honneur à la salle des fêtes. Nous espérons toujours créer un nouveau comité des fêtes pour revoir la ducasse à Noyellette.

Chaque manifestation est une occasion de rencontres et de partage au sein du village. Nous sommes à l'écoute de toute proposition d'animation, qui pourrait intéresser la commune.

Côté travaux, les études de sols débutent avec la Communauté de communes pour la réalisation des travaux d'assainissement collectif.

Le Conseil municipal se penche également sur un projet de création de mairie en collaboration avec l'Etablissement Public Foncier, un projet ambitieux qui prendra beaucoup de temps de réflexion et de réalisation. Nous ne manquerons pas de vous en dire plus quand les choses seront fixées.

Dans l'attente et le plaisir de vous croiser, le personnel, les conseillers, les adjoints et moi-même vous souhaitons un très bel été ensoleillé pour faire le plein de vitamines D et être prêt à affronter la rentrée.

Bulletin Juillet 2025

Sommaire

Le gué de Noyellette	1
Mot du Maire	2
Infos diverses	3 - 5
Budget	5 - 6
Recensement 2026	7
Tranquillité vacances	8 - 9
Transport à la demande	9 - 10
Travaux	11
Elections	12
Rétrospective	13 - 15

L'ARIVIERE Anne-Sophie, Maire

INFOS MUNICIPALES

Vous pouvez contacter le secrétariat de mairie au 03 21 58 37 89 ou par mail à l'adresse mairie-noyellette@orange.fr

Restez informé sur : www.noyellette.fr

Facebook : Mairie de Noyellette

Et l'application intramuros

Congés d'été :

Nous vous informons que la mairie sera **fermée du 11 au 31 août 2025** pour les vacances d'été.

Nous
souhaitons de
bonnes vacances
à tous, en
espérant que le
soleil perdure !



Recensement et JDC

Tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.



Documents à fournir ; pièce d'identité justifiant de la nationalité française et livret de famille.

Cette obligation légale est à **effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16^{ème} anniversaire.**

*La mairie, vous remettra alors une **attestation de recensement**. Cette attestation est nécessaire pour passer des examens (diplômes, concours, permis, ...).*

Inscription sur la liste électorale :

L'inscription sur les listes électorales est obligatoire pour pouvoir participer aux différents scrutins.

Avec la mise en place du nouveau répertoire électoral unique (REU), vous pouvez vous inscrire en ligne à l'adresse



<https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/demande-inscription-listes-electorales> ou venir directement en mairie avec votre pièce d'identité et un justificatif de domicile, le cerfa à compléter vous sera fourni par la mairie.

Demande de passeports et cartes d'identité



Désormais, la mairie ne gère plus les dossiers de demande de passeports ou cartes d'identité.

Il est nécessaire de se rendre dans les mairies équipées de station biométrique.

Pensez bien à prendre rendez-vous avant de vous déplacer.
Mairie Avesnes le comte : 03.21.60.67.00

Nouveaux habitants

Nous vous rappelons qu'il est indispensable de venir vous recenser en mairie avec votre livret de famille afin d'enregistrer tous les nouveaux habitants dans notre base de population.

Ce

recensement permet également de pouvoir bénéficier des avantages offerts par la commune pour les enfants ou personnes âgées.

C'est également l'occasion de s'inscrire sur les listes électorales ou d'inscrire les enfants à l'école.



Vidéo protection :

Beaucoup d'entre vous ont dû constater, depuis mi juin, que la commune a installé, en toute conformité, de la Videoprotection sur l'ensemble du village.

Ainsi nous espérons protéger nos administrés du vandalisme répété de ces derniers mois.

Restez prudents et vigilants malgré tout !



CIVISME :



La période estivale amène une augmentation des déchets verts et autres déchets « festifs » et une recrudescence de dépôts sauvages de ceux-ci.

Nous vous rappelons que le dépôt ou abandon de déchets sur le domaine public est puni par le code pénal selon les articles R632-1 (non-respect des conditions de collecte), R633-6 (abandon et dépôt

d'ordures), R635-8 (abandon d'ordures transportées dans un véhicule), R644-2 (encombrement permanent sur la voie publique) et peut engendrer une amende pouvant atteindre 1500€.

Dans le cas où le dépôt sauvage se fait sur un terrain privé, il est conseillé aux propriétaires de porter plainte en gendarmerie pour ensuite demander aux contrevenants de venir retirer leurs déchets.

Le territoire propose de nombreuses déchetteries permettant d'évacuer ces déchets.

Des composteurs sont disponibles au SMAV, pour toutes informations vous pouvez le contacter au



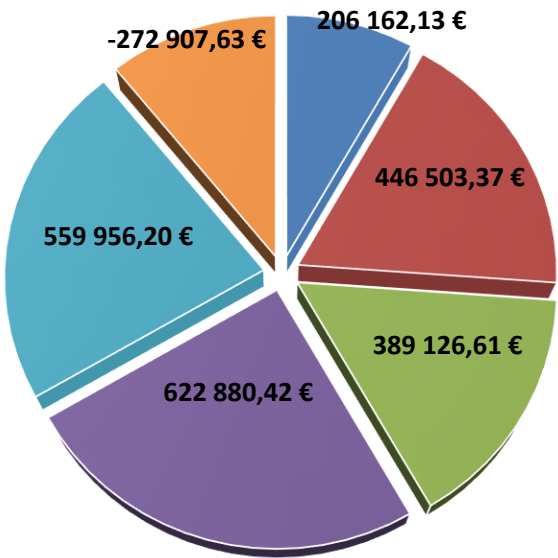
Nous comptons sur le civisme de chacun.

BUDGETS :

Depuis 2024, la commune est passé au Compte Financier unique qui remplace le compte de gestion et le compte administratif, le CFU et l'affectation des résultats ont été votés et approuvés à l'unanimité.

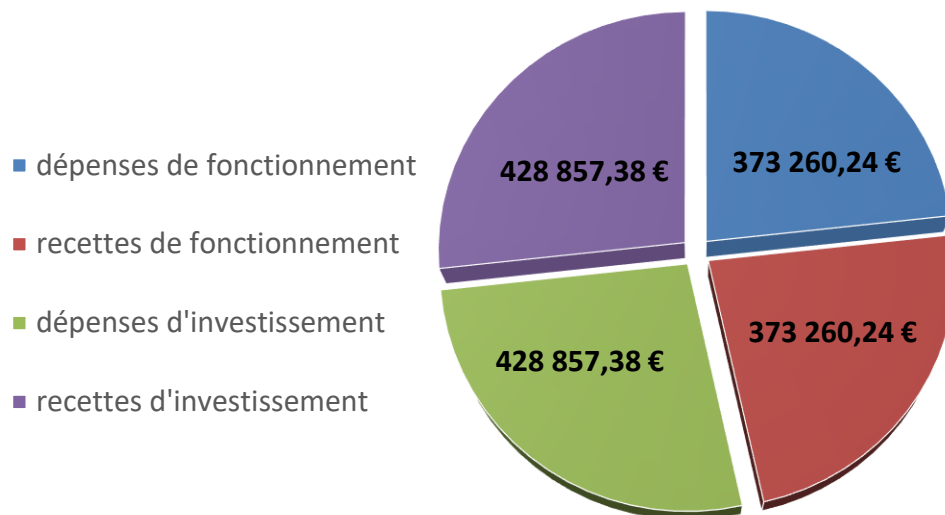
Résultats 2024 :
excédent 156 279,35€

- dépenses de fonctionnement
- recettes de fonctionnement
- resultat fonctionnement reporté 2023
- dépenses d'investissement
- recettes d'investissement
- resultat investissement reporté 2023



Vu le projet du budget primitif pour l'exercice 2025, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de l'adopter.

Prévisions 2025



L'assemblée après avoir délibéré sur les taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales, décide de retenir les taux suivants pour l'année 2025 :

- Taux de la taxe sur le foncier bâti : 36.04 %
- Taux de la taxe sur le foncier non bâti : 36.42 %
- Taux Habitation : 14.00 %

Les dotations de l'état pour 2025 s'élèvent à 47 481 € et se répartissent de la façon suivante :

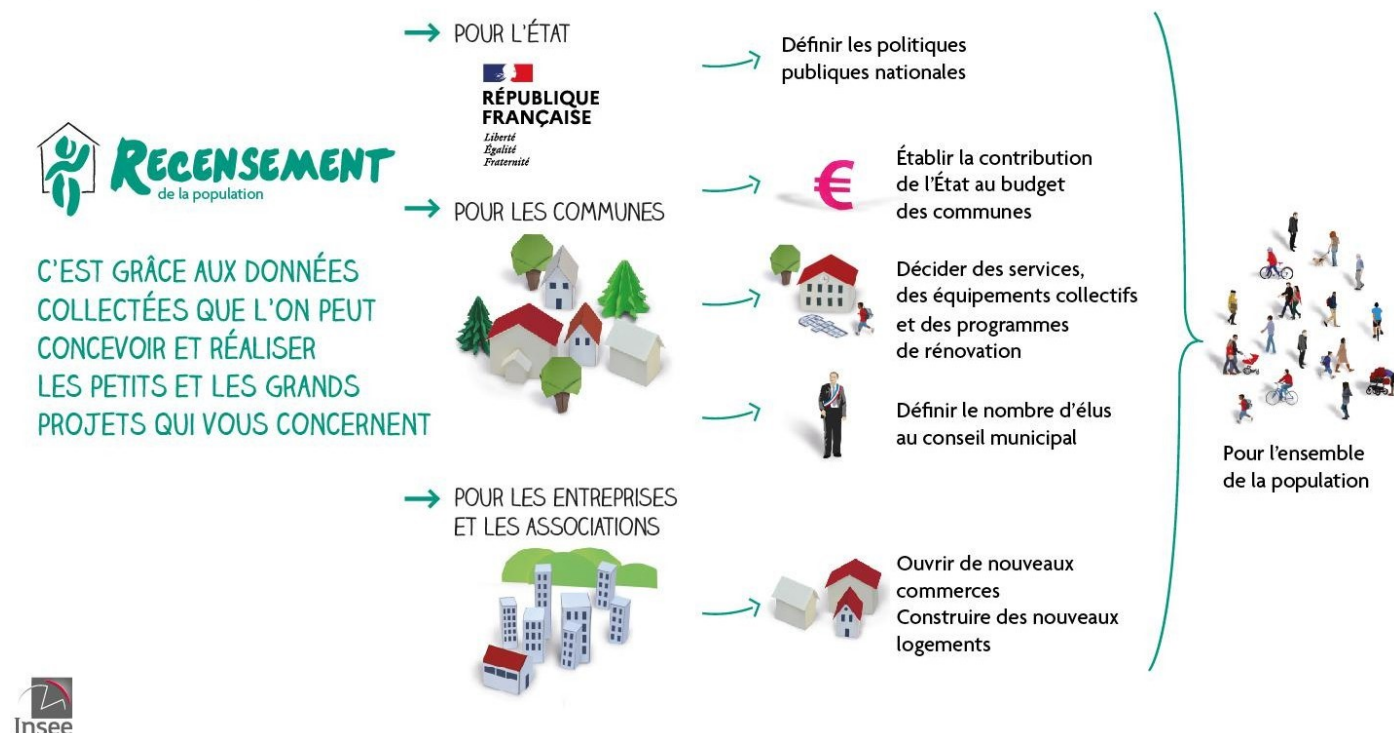
- o Dotation forfaitaire : 33 214 €
- o Dotation de solidarité rurale : 5 228 €
- o Dotation nationale de péréquation : 2 687 €
- o Dotation aux élus locaux : 6 352 €

Ces dernières sont en légère baisse en comparaison avec 2024 puisque la commune avait touché 47 963 €.

Pour le budget 2025, l'ensemble du Conseil Municipal a voté :

- La mise en place de la vidéoprotection

À QUOI SERT LE RECENSEMENT ?



La commune sera recensée en 2026 du 15 janvier au 14 février.

Nous vous rappelons que le recensement de la population est une démarche obligatoire à laquelle tout le monde doit répondre.

L'heure est à la dématérialisation totale, par conséquent l'agent recenseur ne passera plus directement chez vous. Il vous remettra dans la boîte aux lettres une première lettre informative avant le début du recensement pour vous rappeler les dates puis au premier jour du recensement un second courrier avec vos codes d'accès pour faire la démarche en ligne.

Bien entendu, conscients que tout le monde ne pourra pas réaliser cette démarche en ligne, Julie la secrétaire de mairie sera chargée de recevoir les personnes qui souhaitent se faire aider, en mairie pour faire la démarche avec eux.

TRANQUILITE VACANCES

Les départs en vacances estivales approchent. Afin de prévenir les éventuels cambriolages, le

**OPÉRATION
TRANQUILLITÉ
VACANCES**



Contre les **cambriolages**,
les **bons réflexes !**



dispositif gratuit Opération tranquillité vacances (OTV) des services de police et de gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie. Service-Public.fr vous renseigne.

Opération tranquillité vacances est un service de police et de gendarmerie qui propose de veiller sur votre domicile pendant des absences prolongées et de vous prévenir en cas d'anomalie (vous-même ou une personne de confiance proche du lieu). La surveillance est assurée par des patrouilles effectuées de jour comme de nuit, en semaine et le week-end.

Le dispositif fonctionne dans tous les départements français. L'inscription peut se faire tout au long de l'année, même hors des vacances scolaires. La durée d'absence ne peut excéder 1 an.

Vous pouvez effectuer la démarche d'inscription en ligne.

Comment s'inscrire ?

Inscription sur place

Pensez à vous inscrire quelques jours avant votre départ, que ce soit sur place ou en ligne.

Pour l'inscription sur place, vous devez vous munir de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Conservez bien le récépissé de votre demande d'inscription.

Les conditions d'inscription sont différentes selon votre lieu de résidence, selon qu'il est situé en zone police ou en zone gendarmerie : pour Warluzel l'inscription se fait à la gendarmerie d'Aubigny-en-Artois.

Zone gendarmerie

- Domicile concerné : résidences principales et secondaires.

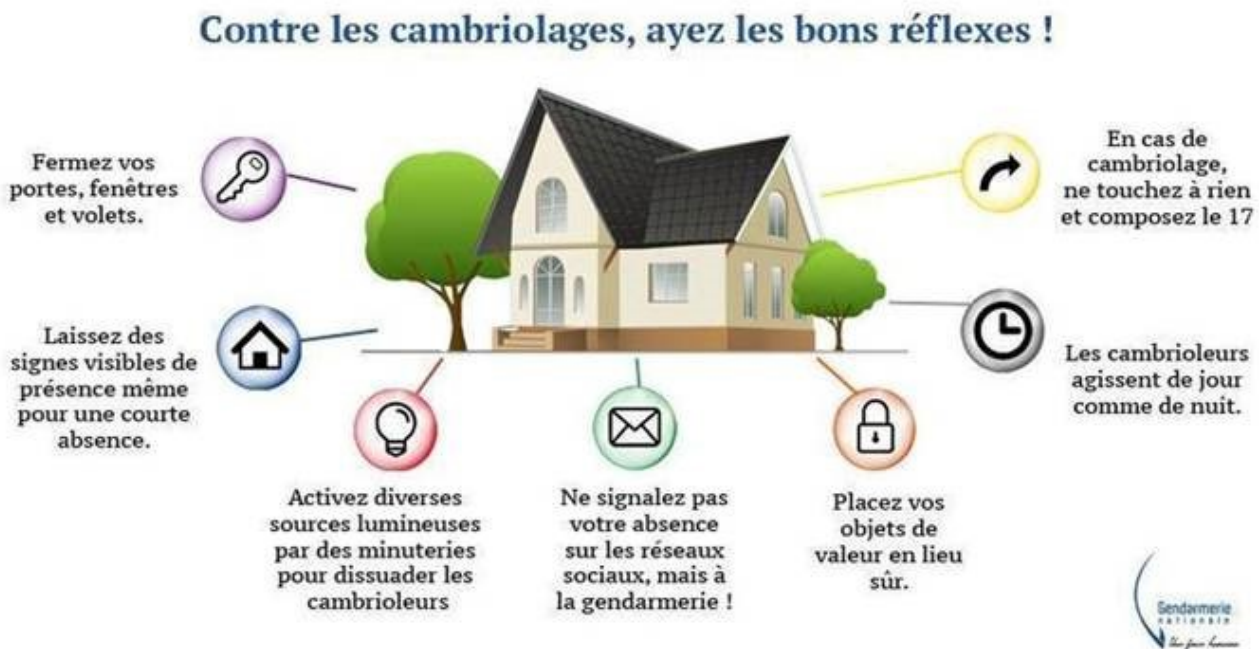
- Durée d'absence : jusqu'à 12 mois.
- Inscription : de 45 jours jusqu'à la veille du départ.

Démarche en ligne

La connexion se fait via le site Service-Public.fr :

- identifiez-vous via France Connect ;
- complétez le formulaire en ligne.

À l'issue de votre inscription en ligne, vous recevrez également un récépissé de votre demande par courriel ainsi qu'un formulaire reprenant toutes les informations communiquées.



Transport à la demande

Pass Pass TAD : Le transport à la demande qui vous simplifie la vie !

Vous habitez dans la communauté de communes des Campagnes de l'Artois.

Bonne nouvelle : le service Pass Pass TAD est fait pour vous !

C'est quoi ?

Un service de transport public à la demande, sur réservation, pour vos trajets du quotidien.



- Départs et arrivées à des arrêts près de chez vous
- Et même du porte-à-porte pour les personnes en situation de handicap ou de plus de 75 ans (sur justificatif).

Combien ça coûte ?

- Tarif standard : 3 € (aller)
- Tarif solidaire (sur justificatif) :
 - 1 € : pour les usagers des Communautés de Communes des Hauts de Flandre, du Pays d'Opale et des Campagnes de l'Artois (personnes en situation de handicap, demandeurs d'emploi, allocataires du RSA, personnes en formation)
 - 2 € : pour les usagers des Communautés de Communes du Pays du Coquelicot, du Sud-Artois, des 7 Vallées et du Ternois (allocataires du RSA, demandeurs d'emploi, personnes en formation ou en alternance)
- Gratuit pour les enfants de moins de 4 ans
- Les mineurs de moins de 16 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte

Combien de trajets par mois ?

- Campagnes de l'Artois : 10 trajets (5 allers-retours)

Comment réserver ?

Jusqu'à 16h la veille de votre déplacement

03 83 73 73 44 (du lundi au vendredi, hors jours fériés, de 9h à 17h)
centrale.tadpasspass@transdev.com

Service disponible du lundi au vendredi (hors jours fériés), selon votre territoire.

Simple, pratique et accessible à tous !

DÉCOUVREZ VOTRE NOUVELLE OFFRE DE TRANSPORT

pass pass TAD

3€ trajet simple

1€ tarif réduit*

2€ tarif réduit*

NOUVEAU TERRITOIRE DESSERVI !

*Découvrez si vous êtes éligible au tarif solidaire sur www.passpass.fr rubrique Pass Pass

Travaux réalisés :

➤ Passage à gué

La réparation du passage à gué a été faite le 6 juin et la circulation a été réouverte le lundi 16 juin, pour le plaisir du plus grand nombre.

En effet, la fermeture du passage à gué a engendré des difficultés de circulation notamment pour les poids lourds ainsi que quelques mésaventures.

Nous avons su être patients, et désormais le passage est accessible en toute sécurité et c'est bien le plus important.



➤ Protection solaire école

La société Parlons Fermetures a été missionnée pour trouver une solution pour réduire la montée en température des bâtiments, accompagnée de son prestataire spécialisé en pose de films l'entreprise Oxyde ils ont proposé la pose de films solaires sur les fenêtres et la verrière.



Le conseil municipal a validé cette offre pour soulager les élèves de la chaleur étouffante dans la classe, ils peuvent ainsi se concentrer sur le travail donné par madame Batory 😊

Elections Municipales 2026

Vous n'êtes pas sans savoir qu'en Mars 2026 se dérouleront les prochaines élections municipales pour renouveler le conseil municipal, qui exceptionnellement s'engagera pour la vie de la commune dans un mandat de 7 ans au lieu de 6, en raison des élections présidentielles qui seront organisées en 2032.

Pour ce prochain scrutin, les modes d'élections vont être quelques modifiés suite à la loi adoptée le 21 mai 2025. Des listes paritaires comprenant entre 9 et 13 candidats seront à présenter, et aucune rature sur le bulletin ne pourra être faite sous peine de nullité.

Dès que nous aurons davantage d'informations sur le sujet nous ne manquerons pas de vous distribuer une note informative pour éviter toutes erreurs le jour du scrutin.

Qu'est-ce qui va changer pour moi, en tant qu'électeur ?

- 1** Les candidats devront déposer une liste paritaire et respecter une alternance homme / femme, ou inversement.



- 2** Les électeurs ne pourront plus utiliser le panachage, c'est-à-dire rayer certains candidats ou les remplacer par d'autres.



ATTENTION

Chaque bulletin de vote barré ou modifié sera déclaré comme NUL.

RETROSPECTIVE

➤ Marche gourmande

Le week end du 15 avril a eu lieu la marche gourmande.



La salle des fêtes a reçu les participants pour déguster le fromage.

Rappelons que la participation à cette marche était au profit de l'association des cellules d'espoir pour Clémence et Sarah.

www.cellulesespoir.fr



➤ Pâques

Quelques photos de la chasse aux oeufs 2025 sur Noyellette.

Pendant que les plus petits étaient occupés par une activité manuelle avant la traditionnelle chasse aux oeufs 🥚 sur le terrain de la salle des fêtes, les plus grands étaient chargés de résoudre les énigmes d'une chasse aux oeufs dans toute la commune pour obtenir le fameux graal chocolaté 🍫.

Malheureusement il a manqué d'un peu de soleil ☀️ mais pas de pluie 🌧️ ce fut déjà bien, et au moins les chocolats n'ont pas fondu 🤪

Nous remercions tous les participants sans qui les manifestations communales disparaîtraient, et remerciements



également aux élus qui ont préparé cette belle journée pour le plaisir des petits gourmands.



➤ 8 mai



La cérémonie de commémoration du 8 mai s'est tenue sous le soleil. Après la lecture du message de Monsieur Sébastien LECORNU, Ministre des Armées et de Madame Patricia Miralles, Ministre déléguée, les personnes présentes ont été invitées à partager un verre de l'amitié à la salle des fêtes.



Bonnes vacances !



- 50 idées pour s'amuser tout l'été ! -

- ☐ Dessiner sur le sol avec de la craie
- ☐ Faire des bracelets brésiliens
- ☐ Aller au Zoo
- ☐ Faire des glaces à l'eau 
- ☐ Prendre des photos avec des jouets
- ☐ Une partie de pétanque
- ☐ Fabriquer un moulin à vent en papier 
- ☐ Faire des brochettes de fruits
- ☐ Un pichet de citronnade maison 
- ☐ Fabriquer des cartes postales
- ☐ Faire une bataille d'eau
- ☐ Faire une soirée hot dog ! 
- ☐ Griller des chamalows
- ☐ Pique-nique dans la nature
- ☐ Jouer au frisbee
- ☐ Bon pour un tour de manège 
- ☐ Faire des smoothies
- ☐ Donner à boire aux plantes 
- ☐ Lire un livre sous les arbres
- ☐ Fabriquer une cabane
- ☐ Peindre des galets
- ☐ Faire un bouquet de fleurs
- ☐ Faire du cerf-volant 
- ☐ Faire une balade à vélo
- ☐ Observer les insectes

- ☐ Faire une marelle 
- ☐ Aller à la piscine
- ☐ Imaginer un parcours d'obstacles
- ☐ Faire des bulles de savon géantes ! 
- ☐ Trouver un trèfle à 4 feuilles
- ☐ Inviter un copain à dormir
- ☐ Faire une soirée hamburger 
- ☐ Aller au cinéma
- ☐ Trouver des formes dans les nuages
- ☐ Faire un cache-cache
- ☐ Observer les étoiles filantes 
- ☐ Laver la voiture et faire plein de mousse
- ☐ Soirée dessins-animés 
- ☐ Fabriquer un éventail
- ☐ Fabriquer un abreuvoir pour les oiseaux
- ☐ Faire un collier de fleurs pour maman
- ☐ Se déguiser 
- ☐ Un jeu de ballon
- ☐ Créer une compil musiques de l'été
- ☐ Une nuit dans la tente
- ☐ Faire de l'accrobranche 
- ☐ Course en sac
- ☐ Faire un chamboutou
- ☐ Voir un feu d'artifice 

☐ Prendre une photo de chacun de ces moments et faire un album !

